

# Contrat de filière territoriale soins palliatifs 77

## Cadre

---

Le contrat de filière territoriale de soins palliatifs est une déclinaison du Plan National de Développement des soins palliatifs 2021-2024, et de l'INSTRUCTION INTERMINISTÉRIELLE N° DGOS/R4/DGS/DGCS/2023/76 du 21 juin 2023 relative à la poursuite de la structuration des filières territoriales de soins palliatifs dans la perspective de la stratégie décennale 2024-2034.

Le contrat de filière est un outil de structuration de la filière territoriale de soins palliatifs 77 ; il s'inscrit également dans la politique régionale de développement des soins palliatifs telle que décrite dans le PRS Ile de France 2023-2028. La filière de soins palliatifs est structurée à l'échelle du territoire avec l'appui de la cellule d'animation régionale de soins palliatifs (Corpalif).

Le contrat de filière Soins palliatifs 77 vise l'ensemble des principes guidant la structuration de la filière de soins palliatifs :

- L'égalité d'accès aux soins palliatifs par une couverture adaptée des territoires et un maillage adéquat en termes de soins, de recours à l'expertise et de coordination des parcours, quels que soient le bénéficiaire - adulte ou enfant - la situation, le lieu de soins et/ou de vie ;
- La prise en compte des volontés exprimées et des choix des patients avec le développement du maintien au domicile lorsque celui-ci est souhaité par le patient et dès lors que les conditions requises peuvent être réunies ;
- La promotion de soins palliatifs précoces, pertinents et de qualité, effectués conformément aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles éditées par la Haute Autorité de santé ;
- La garantie de l'accès à l'expertise palliative pour l'ensemble des professionnels et intervenants prenant en charge des patients en soins palliatifs ;
- La diffusion de l'information sur la démarche palliative et auprès du grand public

## Descriptif Comitologie – COPIL Soins palliatifs 77

---

Le contrat de filière soins palliatifs 77 a été corédigé par la DD77 et la Cellule d'animation régionale de soins palliatifs d'Ile de France, avec l'appui des acteurs du territoire conviés aux réunions :

- DAC 77 Nord, DAC 77 Sud
- Établissements de santé : acteurs des USP, EMASP, HAD, chefs de service, directions des établissements, cadres de santé...
- SAMU 77
- Représentants de professionnels de santé libéraux
- Acteurs du secteur médico-social

Le COPIL soins palliatifs 77 a vocation à s'élargir à tous les acteurs concernés en fonction des ordres du jour.

## Diagnostic territorial – Analyse et synthèse :

---

Un diagnostic territorial a été conduit par la Délégation départementale sur la base des données d'activité PMSI 2021. Il figure en annexe du présent contrat.

Le département est déficitaire, tant du point de vue de la démographie médicale générale, que des ressources disponibles en soins palliatifs par rapport aux besoins, notamment au domicile individuel et en EHPAD / ESMS (en lien avec le nombre important d'établissements médico-sociaux en Seine-et-Marne) : médecins de soins palliatifs (en EMSP intra-hospitalières notamment), professionnels de santé de ville et bénévoles formés en soins palliatifs, etc.

L'attractivité, le recrutement et la formation spécialisée sont donc des prérequis importants pour l'amélioration de la prise en charge en soins palliatifs, de même que l'anticipation et l'identification des ressources expertes mobilisables et leur accès facilité via notamment la formalisation et la mise en visibilité de la filière de soins palliatifs.

Concernant la graduation de l'offre hospitalière, le capacitaire de lits en USP en 2023 (depuis la fermeture de l'USP de la Clinique Saint-Faron en 2021) est insuffisant au regard des besoins territoriaux : si 39 lits sont autorisés (24 au Nord, 15 au Sud), seuls 24 lits fonctionnent actuellement ; on identifie une zone blanche en USP sur le Nord et l'Est du département. Ainsi, on observait dès 2021 un taux de fuite d'1/4 des patients de soins palliatifs de MCO, dont 15% en USP en Ile-de-France hors 77. Par ailleurs, les professionnels interrogés par la DD 77 lors du diagnostic de 2022 ont indiqué que l'usage des LISP nécessitait d'être amélioré et rationalisé, en cohérence avec les constats régionaux, et qu'il pouvait être pertinent de graduer l'offre, notamment par l'identification d'une offre en hôpital de jour.

Enfin, en conformité avec les orientations nationales et régionales, il est attendu :

- ✓ Que le département renforce la graduation de l'offre à domicile en identifiant 2 équipes mobiles territoriales de soins palliatifs (EMSPT), sur les territoires de coordination nord et sud, intégrant les compétences existantes, notamment d'évaluation et de mise en place de plans d'aides et de soins pour les situations palliatives complexes à domicile présentes dans les équipes des DAC Nord et Sud 77.
- ✓ Que la filière poursuive, dans la continuité de ce qui a été mis en place durant la pandémie de COVID-19, un appui téléphonique médical expert de soins palliatifs à destination des professionnels de santé, en priorité en journée.

Ainsi, les filières territoriales de soins palliatifs Nord et Sud doivent être décrites et leurs objectifs d'amélioration identifiés. Elles font l'objet du présent contrat de filière précisant les rôles et missions respectifs des acteurs.

## Filière territoriale Soins palliatifs 77

---

### 1°) Rappel extrait Instruction 21 juin 2023 :

*La filière territoriale doit garantir :*

- *Une offre graduée, permettant le repérage des situations palliatives, l'initiation de soins palliatifs en proximité autour du médecin traitant ou d'une équipe référente (en établissement ou à domicile) :*
  - *Une hospitalisation accessible aux trois niveaux de recours (dont lits identifiés de soins palliatifs-LISP, unités de soins palliatifs-USP, HAD...);*
  - *Une prise en charge à domicile sur les trois niveaux de recours en mobilisant si besoin les ressources à l'échelle supra-territoriale ;*
- *L'identification et la disponibilité d'équipes mobiles de soins palliatifs (EMSP) couvrant l'ensemble des lieux de vie et de soins, incluant la précarité et le handicap. En fonction des territoires une ou plusieurs équipes mobiles peuvent assurer ces missions ;*
- *L'accès à des consultations spécialisées en soins palliatifs, y compris en soins palliatifs pédiatriques ;*
- *L'accès à un hôpital de jour (dans les territoires sur lesquels leur organisation est possible et à l'échelle supra-territoriale à défaut) ;*
- *L'accès à une expertise pédiatrique en soins palliatifs, avec l'appui de l'ERRSSP et des équipes mobiles de territoire ;*
- *L'organisation d'un appui territorial (expertise, accès à la filière, aide à la collégialité) accessible en journée et étendu en soirée. Une organisation, au niveau régional, est mise en place en complément pour garantir l'accès des professionnels de santé à un appui téléphonique en soins palliatifs 7/7j - 24/24h ;*
- *L'organisation de réunions de concertation pluridisciplinaires (RCP) ;*
- *Une organisation de la gestion des urgences palliatives (conseil, appui à la collégialité, accès à l'hospitalisation) tenant compte de l'offre du territoire (18, 15, régulation médicale libérale, appuis territoriaux de soins palliatifs, etc.) et formalisant l'articulation avec le SAMU ;*
- *L'accès à des bénévoles d'accompagnement en soins palliatifs dont l'intervention à domicile (hors établissements de santé, sociaux et médico-sociaux) doit être facilitée et organisée conformément aux conditions de mise en œuvre<sup>3</sup> ;*
- *L'accès à une aide et à un appui des aidants ;*
- *L'accès à une offre d'accompagnement du deuil, pour les proches de la personne décédée ;*
- *Une offre de formation à l'attention des professionnels et personnels (soignants et non soignants), exerçant en établissement et en ville, à visée de spécialisation ou transversale.*
- *Une offre de soutien des professionnels, soignants et non soignants*

**2°) Descriptif de l'offre existante en 77 au regard du référentiel fixé par l'Instruction du 21 juin 2023 :**  
*Voir tableau ci-après :*

La filière territoriale doit garantir :		Descriptif EXISTANT en Seine et Marne	
		NORD	SUD
En établissement	USP	Hôpital privé de Forcilles : 14 lits Offre remplissage pompe intrathécale	CH Sud 77 : site de Fontainebleau : 10 lits (théoriques)
	LISP	GHEF : Site de Meaux : 10 en médecine / Site de Jossigny : 15 en médecine / Site de Coulommiers : 4 en médecine et 4 en SSR Hôpital privé de Marne Chanteraine : 3 LISP en médecine Hôpital privé de Forcilles : 3 en médecine et 5 en SSR	GHSIF site de Melun : médecine Clinique St Jean l'Erm Melun : 7 en médecine ESSR Le Prieuré – Avo Ugecam : 5 en SSR CH Sud 77 : Site de Fontainebleau : 10 en médecine / Site de Nemours : 10 en médecine Site de Montereau : 5 médecine

La filière territoriale doit garantir :		Descriptif EXISTANT en Seine et Marne	
		NORD	SUD
			CH L. Binet Provins : 5 médecine et 3 en SSR
	EMASP	GHEF : 1 EMASP par sites : Meaux / Jossigny / Coulommiers Hôpital privé de Forcilles 1 EMASP	GHSIF : 1 EMASP site Melun (temps partagé médical entre 1 méde Gériatre de l'EMGe et médecin réanimateur CH Sud 77 : 1 EMASP sites : Fontainebleau / Nemours / Montereau (absence de médecin actuellement dans les EMASP) CH L. Binet Provins : 1 EMASP financé mais actuellement sans mé et infirmier
Domicile	HAD	HAD « départementales » autorisées sur des aires délimitées : HAD GHI Le Raincy Montfermeil (93), HAD Nord Seine-et-Marne LNA Santé à Serris, HAD de l'Est francilien LNA Santé à Coulommiers	HAD « départementales » autorisées sur des aires délimitées : HAD GCS Melun, HAD Sud Seine Marne (CH Sud 77 – s Montereau) HAD « régionales » autorisées à intervenir

La filière territoriale doit garantir :		Descriptif EXISTANT en Seine et Marne	
		NORD	SUD
		HAD « régionales » autorisées à intervenir sur le département : HAD Œuvre Croix Saint-Simon, HAD Fondation Santé-Service, HAD AP-HP (pas d'intervention en soins palliatifs dans le 77)	département : HAD Œuvre Croix Saint-Simon, HAD Fondation Santé-Service, HAD AP-HP (pas d'intervention en soins palliatifs dans le 77)
	Équipes mobiles territoriales	1 EMSPT (portée par l'association Santé 77 Nord)	
	DAC	DAC 77 Nord (portée par l'association Santé 77 Nord)	DAC 77 Sud (portée par l'association RT2S77)
	EMGe		L'EMGe du GHSIF intervient pour des situations palliatives dans les 23 EHPAD (publics et privés) de la FG de Seine-et-Marne. Elle assure l'évaluation du besoin, la rencontre des familles, l'accompagnement des équipes et coordonne les acteurs.
L'accès à des consultations spécialisées en soins palliatifs	Adultes	GHEF (3 sites MCO) : CS spécialisées soins palliatifs	
	En soins palliatifs pédiatriques	ERRSPP PALIPED (dispositif régional)	ERRSPP PALIPED (dispositif régional)
L'accès à un hôpital de jour		Interventions des équipes mobiles intrahospitalières	

La filière territoriale doit garantir :	Descriptif EXISTANT en Seine et Marne	
	NORD	SUD
	dans les HDJ d'oncologie / médecine (avec codage SP)	
Appui territorial téléphonique	En journée par le DAC, de 9h à 18h	<p>En journée par le DAC à 18h</p> <p>CH Sud 77 (sur les 3 sites) lien Ville-Hôpital avec ligne dédiée entre les services de service et la médecine ville (articulation avec les CPTS)</p>
L'organisation de réunions de concertation pluridisciplinaires (RCP)	<p>RCP onco-palliatives existantes au sein des sites du GHEF, avec l'Hôpital Privé Marne Chanteraine</p> <p>Possibilité de recourir à l'appui téléphonique pour situations ponctuelles</p>	
Participation à des staff de services	HAD Nord et Est francilien : staff oncologie	<p>HAD GCS Melun -&gt; staff oncologie de Forcilles</p> <p>Staff oncologie du CH de Melun avec HAD / CPAM (PR) médico-social</p>
Gestion des urgences palliatives	Fiche urgence pallia utilisée par le SAMU 77	Fiche urgence pallia utilisée par le SAMU 77

La filière territoriale doit garantir :		Descriptif EXISTANT en Seine et Marne	
		NORD	SUD
			Partage dossiers dormants avec HAD Melun : admissions directes aux urgences tous les jours
<b>Bénévoles d'accompagnement en soins palliatifs</b>	En établissement En EHPAD/ ESMS À domicile		
<b>L'accès à une aide et à un appui des aidants</b>		Accompagnement réalisé par les équipes spécialisées/associations (plateforme de répit...)  PAT (café des aidants, groupe de parole...) Guide des proches aidants par le département de Seine et Marne	Accompagnement réalisé par les équipes spécialisées/associations (plateforme de répit...)  PAT (café des aidants, groupe de parole...) Guide des proches aidants par le département de Seine et Marne
<b>Offre d'accompagnement du deuil</b>		Prise en charge dans un 1 <sup>er</sup> temps par les équipes spécialisées de SP des CH puis relais vers la médecine de ville et dispositif Mon soutien psy	Prise en charge dans un 1 <sup>er</sup> temps par les équipes spécialisées de SP des CH puis relais vers la médecine de ville et dispositif Mon soutien psy
<b>Offre de formation en soins palliatifs à l'attention des professionnels et personnels</b>		Par les EMASP des CH en intrahospitalier	Par les EMASP des CH en intrahospitalier

La filière territoriale doit garantir :		Descriptif EXISTANT en Seine et Marne	
		NORD	SUD
		CH Forcilles - Fondation Cognacq-Jay : agrément Qualiopi  Accès aux formations continues en Ile de France (site Corpalif) Mooc Formation/information : sur la filière territoriale	EMGe du GHSIF dans Ehpads (publics et privés) la FG de Melun : sensibilisations sur les palliatifs (pas de formations labellisées)  Enseignement post universitaire CPTS Sud CH Sud 77  Accès aux formations continues en Ile de France (site Corpalif) Mooc Formation/information la filière territoriale
<i>Offre de soutien des            professionnels, soignants            et non soignants</i>	Comités d'éthique		

## Principaux objectifs identifiés :

---

À l'issue de l'analyse du diagnostic réalisé et des échanges entre parties prenantes concernant la description de l'offre existante rapportée aux besoins de la population en Seine et Marne (Contrat de filières territoriales : groupes de travail internes les 30/10 et 29/11/2023, les 14/02 et 18/04/2024, groupes de travail avec les acteurs les 14/05 pour le sud du territoire et 13/06/2024 pour le nord du territoire ; Appui téléphonique : groupes de travail internes les 12/01, 15/01 et 22/03/2024, groupes de travail avec les acteurs les 22/09/2023 et 27/03/2024, 1 webinaire de présentation aux professionnels de santé de ville et du médico-social le 13/06/2024 ; EMSPT nord : groupe de travail le 16/11/2023), il est convenu d'arrêter dans le présent contrat de filière Soins palliatifs 77 les actions prioritaires suivantes :

- Augmentation du capacitaire en Unité de Soins Palliatifs : développer l'offre en territoire Nord 77

### Indicateurs :

- Projet d'extension du capacitaire de 7 lits de l'USP du CH de Forcilles + création d'un HDJ intégré et jouxtant l'USP en lien avec les partenaires du territoire (ouverture prévue à l'automne 2024)  
Accompagner le patient (réévaluation pluridisciplinaire, soins de support adaptés, évaluation de la situation globale, directives anticipées...), accompagner les proches  
Anticiper les situations complexes et les urgences  
HDJ d'expertise «douleur»  
Réalisation d'actes techniques (ponction d'ascite, ...)  
Possibilité d'hospitaliser en USP si besoin, lit de repli pour les urgences palliatives  
Développer les liens avec les professionnels du domicile, développer les espaces de réflexion avec les médecins traitants et les oncologues (RCP ?)
- Projet de création d'une USP de 14 lits sur le nouveau site du pôle santé de Meaux (en reconstruction complète)  
Partenariat/filière à créer GHEF/DAC/Acteurs de ville du territoire (mieux repérer et prendre en charge les situations palliatives)  
Renforcer et développer le partenariat déjà existant avec le GHEF  
Mise en place de postes partagés  
Une offre graduée : pôle de consultations, renforcer l'aval oncologique du GHEF, renforcer le lien avec les acteurs de ville (rôle des HAD), lien avec les équipes mobiles
- Équipes territoriales : labelliser une équipe mobile territoriale de soins palliatifs pour chacun des 2 territoires Nord et Sud

### Indicateurs :

- EMSPT nord 77 labellisée en décembre 2023 (portée par l'association Santé 77 Nord (porteuse du DAC 77 Nord) – Convention signée le 28/11/2023  
Installer l'EMSPT dans les conditions prévues au cahier des charges : Identification de l'équipe mobile de soins palliatifs territoriale distincte de l'équipe du DAC agissant

dans l'effectif des soins palliatifs avec un minimum de 3,5 ETP (1 ETP Médecin, 2 ETP IDE, 0,5 ETP Psychologue)

Accompagnement des professionnels, des bénévoles et de l'entourage du patient : conseil à la gestion des situations palliatives, appui à la gestion des symptômes, accompagnement à la réflexion éthique, formation, sensibilisation, information, soutien des équipes et compagnonnage ...

Soins et accompagnement dans le parcours (concertation, coordination, complémentarité et subsidiarité) en lien avec l'ensemble des acteurs de la prise en charge : évaluation experte et pluridimensionnelle de la situation sur le plan clinique, psychologique, social, spirituel, prise en charge du patient et de son entourage...

Information, sensibilisation, formation auprès du patient, de la famille et des soignants qui interviennent au domicile en vue de garantir le respect des aspects réglementaires et des droits du patient.

Outils d'évaluation à mettre à disposition de l'ARS chaque année: organigramme, bilan comptable, rapport d'activité (activité, profil patients, délais de réponses, coopérations avec les professionnels de 1<sup>er</sup> recours, coopération hospitalière, médico-sociale, formations, sensibilisations...) ou tout autre documents permettant d'évaluer les objectifs fixés par convention

- EMSPT sud 77 (lettre d'intention en cours)
- Capacité de prescription des médecins des équipes territoriales
- Appui téléphonique : déployer l'appui téléphonique tel que décrit dans l'instruction du 7 février 2022 au service des professionnels du premier recours.

#### Indicateurs :

- En semaine de 18h à 22h + week-end et jours fériés de 9h à 22h
- Dispositif assuré par les médecins de la filière soins palliatifs pour les professionnels de santé du territoire libéraux, hospitaliers et médico-sociaux et SAMU-Centre 15
- Appui téléphonique uniquement, non suivi d'intervention
- Outil de partage des dossiers patients du territoire : Santélien
- Expérimentation prévue sur 6 mois dans un 1<sup>er</sup> temps, avec une évaluation : bilan de suivi avec des indicateurs quantitatifs (nombre d'appels, nombre de structures participantes, nombre d'ETP mobilisés) et qualitatifs (étendue de la permanence, profil des professionnels effectuant l'appui, profil des appelants, motifs des sollicitations, réponses / orientations apportées)
- Portage de l'organisation du dispositif par le SAMU 77 (Ghsif), avec support d'ingénierie des DAC 77 dans la continuité de l'appui de journée déjà opéré par les DAC 77 Nord et Sud.

Ces actions prioritaires seront accompagnées par des actions complémentaires et transversales – pouvant dépasser le cadre strict de la filière soins palliatifs – et notamment relevant des politiques d’attractivité et de formation professionnelle.

**Les objectifs secondaires sont les suivants :**

- ➔ Améliorer l’usage de l’hospitalisation à domicile et les évaluations anticipées dans les établissements sociaux et médicaux-sociaux - en évitant des transferts de résidents aux Urgences ;
- ➔ Attractivité, recrutement : la mutualisation de recrutements notamment médicaux spécialisés est indiquée dans certains territoires pour renforcer l’attractivité de l’exercice médical notamment.
- ➔ Liens à réaliser avec les filières gériatriques du territoire : les filières gériatriques sont associées aux travaux de la filière de soins palliatifs lors des ateliers à venir dédiés à la prise en charge palliative du sujet âgé.
- ➔ Expérimentation certificats de décès par les IDE : le déploiement de l’expérimentation dans le 77 fait l’objet de points d’information réguliers à chaque réunion du COPIL ;
- ➔ Formation : des projets en lien avec la formation des professionnels de santé non experts sont en cours à l’échelle de la région afin de compléter le dispositif d’appui territorial par une offre de formation adaptée aux besoins et contraintes des professionnels notamment libéraux concernant leur pratique des soins palliatifs à domicile. Le site web de la Corpalif recense toute l’offre de formation en soins palliatifs initiale et continue disponible en Ile de France.
- ➔ EHPAD/ESMS : il est envisagé d’entamer à moyen terme avec tous les experts de soins palliatifs un travail de recensement de l’ensemble des ESMS du département afin de s’assurer que chacun de ces établissements soit en lien avec au moins une équipe experte en soins palliatifs et en connaissance du numéro de l’appui téléphonique.
- ➔ Formalisation de critères d’adressage en LISP et USP : l’orientation et la prise en charge dans les LISP fait l’objet d’un travail de fond mené par l’ARS avec la Cellule à l’échelle régionale dans un but de recensement exhaustif et d’accompagnement des établissements disposant de LISP pour renforcer la formation et la compétence des professionnels de ces services ainsi que la lisibilité de l’offre LISP au sein de la filière territoriale, dans la logique de gradation des prises en charge selon le niveau de complexité du patient.
- ➔ Rôle des CPTS : à moyen terme, il est proposé d’entamer une réflexion avec les CPTS pour intégrer la filière territoriale de soins palliatifs dans les projets des CPTS (ACI) en lien avec la CPAM. Les CPTS ont la possibilité de relayer à leurs membres les travaux du COPIL auquel elles sont conviées et de faire remonter au COPIL les besoins et attentes des professionnels de santé libéraux qu’elles fédèrent.

- L'optimisation de l'utilisation des outils numériques et de la télémédecine fera l'objet d'ateliers ultérieurs à la signature du présent contrat afin d'identifier de possibles pistes d'accès élargi à l'expertise de soins palliatifs dans un contexte de pénurie.

## **Modalités de diffusion, de suivi et de mise à jour**

---

Le présent contrat de filière sera communiqué largement dans le Département à destination de tous les acteurs et sur des supports divers travaillés avec la Cellule d'animation régionale de soins palliatifs (site web Corpalif, Maillage, flyer territorial, webinaire de présentation, relais par les CPTS, etc...). La diffusion des outils de communication sera prévue à l'ordre du jour des réunions du COPIL.

Le présent contrat de filière soins palliatifs 77 sera évalué et éventuellement révisé sur une base annuelle (avec un point de suivi intermédiaire tous les 6 mois) dans le cadre du COPIL départemental Soins palliatifs :

- Suivi des projets identifiés d'amélioration de l'offre : augmentation des capacités, labellisation des EMSPT, expérimentation de l'appui téléphonique expert soins palliatifs ...
- Suivi d'activité des structures de soins palliatifs (PMSI) : USP, LISP, EMASP, HAD, EMSPT, DAC
- Suivi des liens et partenariats mis en place : filières gériatriques, oncologiques, SAU ...

Les mises à jour du présent contrat se feront par la rédaction d'avenants.

La signature du présent contrat emporte l'adhésion de la structure représentée par son représentant légal aux principes d'organisation de la filière et des parcours.

*Fait à Lieusaint, le 12/07/2024*

**Pour l'Agence Régionale de Santé Ile de France, Délégation Départementale 77, représentée par**

Madame Hélène MARIE, Directrice

**Pour la Cellule d'animation régionale de soins palliatifs d'Ile de France, représentée par**

Madame Béatrice FRECON, Directrice

**Pour le Groupe Hospitalier Sud Ile de France, le Centre Hospitalier Sud 77 et sa HAD, représentés par**

Monsieur Benoit FRASLIN, Directeur